

CPIA

Le rapport CPIA est une évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Guinée, qui jauge la qualité de l'actuel cadre institutionnel et de la politique du pays



Rapport

DU 1ER SEMESTRE

2024

**Comité d'Evaluation
des Politiques et Institutions
Nationales (CPIA)**

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)





*C'est avec une profonde gratitude et un sens aigu des responsabilités que je vous présente ce rapport sur l'Evaluation des Politiques et des Institutions (« **Country Policy and Institutional Assessment - CPIA** ») de notre pays.*

Ce document est le fruit de la collaboration et des efforts concertés de nombreuses parties prenantes, regroupées au sein du Comité National CPIA, dévouées à l'amélioration continue des politiques publiques et au renforcement des institutions.

La CPIA joue un rôle crucial en évaluant la qualité des politiques et des institutions dans notre pays, fournissant ainsi un cadre de référence essentiel pour nos actions futures. Ces évaluations sont non seulement des indicateurs de notre progression, mais aussi des instruments de plaidoyer pour des réformes qui visent à renforcer notre résilience et notre prospérité économique.

Le semestre écoulé a été marqué par des défis considérables, mais aussi par des avancées significatives. Ce rapport met en lumière les domaines dans lesquels nous avons enregistré des progrès notables ainsi que ceux où des efforts supplémentaires sont nécessaires. Nous avons, ensemble, réalisé d'importantes réformes pour améliorer notre cadre institutionnel et politique, et je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à cette performance. Cependant, notre travail est loin d'être terminé.

*Ce rapport nous guide dans notre mission continue d'amélioration des politiques publiques, de renforcement des institutions et de promotion d'une croissance inclusive. Il est impératif que nous continuions à travailler ensemble, avec détermination et engagement, pour atteindre les objectifs ambitieux que le **Président de la République, Chef de l'Etat, Général Mamadi Doumbouya et son Premier Ministre, Chef du Gouvernement** nous ont assignés.*

Je vous invite à examiner ce rapport avec attention et à utiliser ses recommandations pour orienter vos actions. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur pour notre nation.

M. Mourana SOUMAH

Rapport

DU 1ER SEMESTRE

2024

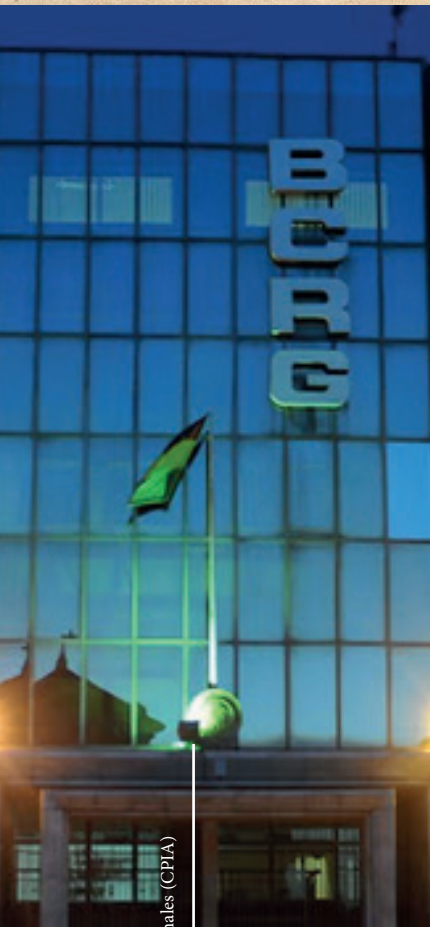
Comité d'Évaluation des Politiques
et Institutions Nationales (CPIA)

Le rapport CPIA est une évaluation de la politique et
des institutions nationales (CPIA) de la Guinée, qui
jauge la qualité de l'actuel cadre institutionnel et de
la politique du pays

Table des matières

01 CONTEXTE	8
02 BILAN DES REFORMES	11
2.1 DOMAINE A : GESTION ECONOMIQUE	11
2.1.1 Politique monétaire et de change	11
2.1.2 Politique budgétaire	11
2.1.3 Politique et gestion de la dette	12
2.2 DOMAINE B : POLITIQUE STRUCTURELLE	13
2.2.1 Commerce :	13
2.2.2 Secteur financier :	13
2.2.3 Cadre réglementaire des entreprises :	14
2.3 DOMAINE C : POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET DE PROMOTION DE L'EQUITE	15
2.3.1 Égalité des sexes	15
2.3.2 Équité dans l'utilisation des ressources publiques	15
2.3.3 Valorisation des ressources humaines	16
2.3.4 Politiques et Institutions axées sur la Viabilité Ecologique	17
2.3.5 Protection sociale et main-d'œuvre	18
2.4 DOMAINE D : INSTITUTIONS ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC	19
2.4.1 Droits de Propriété et Gouvernance fondée sur les Règles	19
2.4.2 Qualité de la Gestion Budgétaire et Financière	19

2.4.3		Efficienc e de la Mobilisation des Recettes Intérieures	21
2.4.4		Qualité de l'Administration Publique	22
2.4.5		Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	22
2.5		DOMAINE E : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET INTEGRATION REGIONALE	23
2.5.1		Développement des infrastructures	23
2.5.2		Intégration régionale	23
3		RECOMMANDATIONS	24



1. CONTEXTE

Le rapport CPIA est une évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Guinée, qui jauge la qualité de l'actuel cadre institutionnel et de la politique du pays. Le terme « qualité » renvoie à la mesure dans laquelle ce cadre est propice à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et à une utilisation efficace de l'aide au développement. Les notes de la CPIA sont utilisées dans le processus d'allocation des ressources de l'IDA et dans le cadre de plusieurs autres activités institutionnelles.

En effet, cette évaluation est un outil de diagnostic annuel, qui permet d'apprécier sur une échelle de 1 à 6, la qualité des politiques et l'aptitude des institutions à favoriser une croissance durable et une réduction de la pauvreté. Ces indications sont particulièrement importantes dans un contexte international et national fortement marqué par les effets induits de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures de Conakry, la catastrophe survenue en Inde et les incertitudes liées aux conséquences des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien.

La dernière évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA), organisée par la Banque Mondiale, au profit de 39 pays éligibles à l'assistance de l'Association internationale de développement (IDA) en Afrique subsaharienne, a révélé que le Guinée a maintenu son score CPIA de 3,4 en 2024 comparativement à l'année 2023.

Le score 2023 résulte principalement par tiré par La politique monétaire du pays, en coordination avec la politique budgétaire, s'est appuyée sur de nouvelles règles et de nouveaux outils pour maintenir l'équilibre extérieur et assurer la stabilité des prix, tout en contribuant à améliorer le crédit au secteur privé. Une meilleure politique et gestion de la dette qui sont restées globalement solides et le pays a honoré ses engagements en matière de service de la dette. Une coordination étroite entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques, grâce à l'amélioration de la cellule responsable de la gestion de la dette.



Le premier chapitre porte sur l'évolution récente du score de la Guinée ; le deuxième présente le bilan des réformes ; et le troisième, les recommandations. La démarche utilisée par l'équipe technique pour évaluer la performance du pays est celle de la collecte des matrices de réformes des différents domaines pour faire la synthèse.

Il est à noter que ce rapport est élaboré dans un contexte marqué par (i) la prise de mesures fortes pour assurer l'équilibre macroéconomique interne et externe afin de renforcer la résilience du pays ; (ii) la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et le Plan de Relance Économique (PRE) 2022-2024 ; (iii) l'amélioration du climat des affaires ; (iv) la poursuite des réformes dans le secteur minier et (v) l'incendie du dépôt d'hydrocarbures de Conakry.

En effet, en 2023, l'économie guinéenne a été performante, en dépit du durcissement des conditions financières dans le monde, de la persistance de la guerre russo-ukrainienne et de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures de Conakry. La croissance économique s'est établie à 5,9% en 2023 contre 4,0% en 2022, grâce à l'augmentation de la capacité du secteur extractif en lien avec la réalisation des investissements dans de nouvelles mines et l'augmentation de la demande de bauxite chinoise.

L'inflation en moyenne annuelle s'est située à 8,0% en 2023 contre 10,1% en 2022. En glissement annuel, elle s'est située à 9,3% en 2023 contre 8,6% en 2022. Cette augmentation est tirée principalement par la fonction logement, eau, électricité, gaz et autres. A cela, s'ajoute les fonctions transports et alimentation et boissons non alcoolisées.

S'agissant des finances publiques et de la dette publique, l'année 2023 a été caractérisée par une gestion plus prudente. Le solde net de gestion dons compris s'est situé à 6 457,11 milliards de GNF (3,3% du PIB) contre 6 825,4 milliards de GNF (4,0% du PIB) en 2022. Cette évolution s'explique, entre autres,



par l'excédent de recettes sur l'ensemble des charges hors dépenses d'investissement.

Les recettes budgétaires ont été mobilisées à hauteur de 27 079,0 milliards de GNF (13,7% du PIB) en 2023 contre 24 640,6 milliards de GNF (14,5% du PIB) en 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par les efforts de recouvrement des recettes fiscales, qui se sont établies à 23 265,6 milliards de GNF en 2023. Les dépenses publiques ont été exécutées à hauteur de 29 459,0 milliards de GNF (14,9% du PIB) en 2023, soit 79% de l'objectif de 37 249,5 en loi de finances. Elles se décomposent en charges (70%) pour 20 621,9 milliards de GNF et en acquisition nette d'actifs non financiers (30%) pour 8 837,1 milliards de GNF.

En 2023, le taux d'endettement de la Guinée s'est établi à 36,2% du PIB contre 34,2% en 2022. Cette évolution de la dette publique s'explique par la gestion prudente de celle-ci en privilégiant le recours aux emprunts concessionnels, en conformité avec les réformes des Finances Publiques.



En 2023, le taux d'endettement de la Guinée s'est établi à 36,2% du PIB contre 34,2% en 2022



2. BILAN DES REFORMES

2.1 DOMAINE A : GESTION ECONOMIQUE

Avec le meilleur score (3,8) en 2023, ce domaine couvre trois (3) indicateurs à savoir :

2.1.1 Critères 1 : Politique monétaire et de change

Cet indicateur évalue la compatibilité du cadre de politique monétaire et de change avec la stabilité économique et une croissance soutenue. Il évalue aussi la mesure dans laquelle le cadre de politique monétaire et de change maintient les équilibres internes et externes à court et moyen termes et offre une flexibilité pour faire face aux chocs. Son score est resté inchangé durant les deux (2) dernières années 2022-2023, soit 4,0.

Les réformes réalisées au titre du premier semestre 2024 sont, entre autres :

Avec le meilleur score (3,8) en 2023, ce domaine couvre trois (3) indicateurs à savoir :

● Mise à jour du manuel de procédure de la Direction de l'Emission	● Mise en place du progiciel Compass VMS
● Renforcement du dispositif de lutte contre la circulation des billets contrefaits	● Mise à jour des manuels de procédure de la DR et des Agences Direction du Réseau
● Implantation d'un Hôtel de la Monnaie en Guinée	● Révision du manuel de procédure régissant les envois et réceptions de fonds dans les agences
● Mise à jour du manuel de procédure de la Direction de la caisse centrale	● Mise en place de l'internet Banking
● Renforcement du dispositif de contrôle des faux billets dans les fonds des banques	● Mise à jour du manuel de procédure de la Direction de l'Agence Principale

2.1.2 Critères 2 : Politique budgétaire

Avec un score de 3,5 en 2023, ce critère évalue la qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation macroéconomique et d'allocation de ressources.



2. BILAN DES REFORMES

La fonction de stabilisation permet d'atteindre les objectifs macros en synergie avec la politique monétaire : lissage des fluctuations économiques, réponse aux chocs. La fonction d'allocation de ressources concerne la fourniture appropriée de biens et services publics aux populations et la contribution des dépenses publiques à une croissance économique soutenue.

Les réformes réalisées au titre premier semestre 2024 sont :

● Elaboration et validation du Guide méthodologique sur le CDMT ministériel	● Initiation au Budget Programme (Elaboration du Guide méthodologique Budget Programme)
● Validation des référentiels de Recettes, Ressources et Charge	● Développement d'un mini chaîne d'exécution des dépenses pour les services déconcentrés
● Intégration des dépenses financées sur ressources extérieures dans la chaîne des dépenses	
● Basculement du TOFE conformément au manuel de statistique de finances publiques 2014	
● Digitalisation du processus de préparation du Budget (Plate de l'Elaboration du Budget)	



2.1.3 Critère 3 : Politique et gestion de la dette

Avec un score 3,0 en 2023, ce critère détermine si la stratégie de gestion de la dette du pays est assez porteuse pour assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et minimiser les risques budgétaires. Le critère couvre la mesure dans laquelle la dette intérieure et extérieure est contractée en vue d'assurer la soutenabilité de la dette.

Les réformes réalisées entre 2023-2024 sont, entre autres :



2.2 DOMAINE B : POLITIQUE STRUCTURELLE

La politique structurelle vise à transformer en profondeur la structure économique d'un Etat, à moyen et à long terme, dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'économie et de l'adapter aux transformations de la société.

Ce domaine a obtenu un score global de 3,3 en 2023 et couvre trois (3) indicateurs à savoir :

2.2.1 Commerce :

Avec un score de 4,0, cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le cadre d'une politique est favorable à l'intégration générale des biens et services. Deux (2) dimensions sont couvertes par cet indicateur à savoir le régime commercial et la facilitation des échanges.

Les réformes réalisées au titre premier semestre 2024 sont :



2.2.2 Secteur financier :

Cet indicateur évalue les politiques et la réglementation ayant trait au développement du secteur financier. Il couvre trois (3) dimensions notamment la stabilité financière, l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources et l'accès aux services financiers.

Il a réalisé un score de 3,0. Plusieurs réformes ont été réalisées au titre du premier semestre 2024. Il s'agit de :

● Dématérialisation des titres d'Etat	● la mise en place d'une Bourse des Valeurs Mobilières
● Amélioration du SIC	● Amélioration de la Politique d'investissement
● Mise en place d'un cadre réglementaire sur le taux d'usure	● Soumission des compagnies minières aurifères au rapatriement d'une certaine quotité de leurs recettes d'exportation d'or



● Refonte et la rédaction de la réglementation des changes	● Création d'un office de change en République de Guinée
● Mise en place d'indications sur la couverture du site de la BCRG par la vidéosurveillance	● Mise en place des images de la vidéo surveillance dans les bureaux du cabinet et des DG
● Réhabilitation du contrôle d'accès à la guérite	● Mise en place d'une plateforme de collecte en ligne des données d'enquête de la balance des paiements et de la position extérieure globale de la Guinée
● Migration vers le nouveau manuel des statistiques monétaires et financiers et le guide de compilation 2016	● Actualisation du modèle de prévision
● Numérisation des archives	● la stabilisation SYSCOBCRG
● Stabilisation du SWIFT	● Mise en place de la plateforme Hyper Convergée
● Automatisation du système de reporting des banques	● Mise en place d'une centrale d'échange d'informations en attendant l'opérationnalisation de la Centrale des risques
● Mise en place d'un fonds de garantie des dépôts	● Elaboration de la réglementation sur la protection des consommateurs de services financiers
● Elaboration d'une Stratégie Nationale d'Education Financière centrée sur le renforcement des capacités numériques de la population	● Elaboration d'une réglementation applicable aux Fintechs
● Elaboration d'une réglementation applicable aux établissements de transfert d'argent	● Mise en place de l'internet Banking
● Renforcement du dispositif de contrôle des faux billets dans les fonds des banques	

2.2.3 Cadre réglementaire des entreprises :

Avec un score de 3,0 en 2023, cet indicateur évalue la mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire et de politique aide ou non les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives. L'accent est mis sur la réglementation directe de l'activité économique ainsi que la régulation des biens et des marchés de facteurs.

Les réformes réalisées au titre premier semestre 2024 sont :

Elaboration de la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) 2022-2040

Elaboration de la stratégie de promotion de compétitivité en Guinée dans le contexte de la ZLECAF 2024-2028

Lancement de la plateforme de suivi et de gestion des prix des denrées de grande consommation (SIM-PRIX Guinée)

2.3 DOMAINE C : POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ

Avec un score global de 3,4, ce domaine vise à réduire les inégalités sociales et économiques en garantissant que chaque individu ait un accès équitable aux opportunités et aux ressources essentielles. Ces politiques répondent aux besoins des populations vulnérables ou marginalisées et visent à renforcer la cohésion sociale en créant des conditions d'inclusion pour tous.

Il couvre 5 indicateurs avoir :



2.3.1 Égalité des sexes

Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le pays a adopté et mis en place des institutions et des programmes pour appliquer des lois et des politiques, qui encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain, aux ressources économiques et de production et qui accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi. Il a réalisé un score global de 3,0 en 2022.

Les principales réformes réalisées au titre premier semestre 2024 sont :

- **Elaboration d'un guide de plaidoyer pour le renforcement du mécanisme d'alerte, de référencement et de prise en charge des cas de violences basées sur le genre**
- **Réalisation d'une étude de base sur l'inventaire des structures communautaires pour la prise en charge des VBG**
- **Création d'une direction générale du fonds d'appuis aux activités économiques des femmes et filles ;**
- **Appui à la mise en œuvre de la politique de développement du pays à travers l'initiation des AGR au niveau des Centres d'Autonomisation des Femmes**
- **Elaboration d'un sous projet violences basées sur le genre dans le cadre de SWEED, formation de 40 points focaux genre (policiers, gendarmes, professionnels de la santé) ont été formés sur les mécanismes de prise en charge des cas de VBG**
- **Révision du manuel de procédure régissant les envois et réceptions de fonds dans les agences**

2.3.2 Équité dans l'utilisation des ressources publiques

Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté. Il a obtenu un score de 3,5.

Les réformes réalisées dans ce cadre sont :

Mise en place de ce nouveau guichet du fonds de développement social et de l'indigence

Création du fonds de développement social et de l'indigence



2.3.3 Valorisation des ressources humaines

Avec un score de 3,5, cet indicateur évalue les politiques nationales ainsi que la prestation de services des secteurs public et privé, qui ont une incidence sur l’accessibilité et la qualité des services relatifs à la santé et à l’éducation. Il a deux (2) dimensions : **(i) la santé**, notamment celle de la population et la santé génésique, la nutrition ainsi que la prévention et le traitement des maladies transmissibles comme le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme¹² ; et **(ii) l’éducation**, l’information et les programmes d’alphabétisation, et les programmes de développement de la petite enfance, notamment les programmes tant officiels qu’officieux (lesquels peuvent combiner des interventions en matière d’éducation, de santé et de nutrition) ciblant les enfants âgés de zéro à six ans.

Les réformes réalisées dans la 1ère dimension (santé) au titre premier semestre 2024 sont, entre autres :

● Poursuite de la révision du code de santé publique	● Poursuite de l’institutionnalisation de la cartographie des ressources en santé
● Poursuite de la digitalisation des données sanitaire et du circuit des courriers traités du Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique	● Construction/réhabilitation de 27 formations sanitaires (03 CSA, 07 CSU et 17 CSR) à l’intérieur du pays, 13 services d’urgences
● Réhabilitation d’un CMC (flamboyant)	● Digitalisation du circuit de gestion de 08 hôpitaux régionaux, préfectoraux et communaux (Boké, Kankan, Faranah, Kindia, N’Zérékoré, Labé Matoto et Ratoma)
● Construction et finalisation du CESPANH	
● Mise en place de la plateforme de gestion des données des formations sanitaires (Hôpitaux et Centres de Santé à travers la plateforme électronique (DHIS2)	



Les réformes réalisées dans la 2ème dimension (éducation) au titre premier semestre 2024 sont, entre autres :



● **Mise en place d'un système intégré de gestion de l'éducation (SIGEGUI)**

● **Elaboration du document de politique pour le renforcement de l'offre éducative au Préscolaire à travers la construction des classes pré primaires**

● **Finalisation d'un Pacte de partenariat (2024-2027) avec un accent sur la scolarisation des filles**

● **Elaboration du manuel de procédures de gestion**

● **Transformation et adaptation des curriculums des apprentissages du préscolaire, primaire, secondaire et le non formel en s'appuyant sur le COC (Cadre d'orientation curriculaire)**

● **Poursuite du projet SWEDD-Guinée dans le cadre du maintien et assurance de la réussite des filles à l'école dans les régions de Kankan, Labé et Faranah**

2.3.4 Politiques et Institutions axées sur la Viabilité Ecologique

Cet indicateur évalue dans quelle mesure les politiques et les institutions environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la gestion de la pollution. Le critère couvre des questions trans-sectorielles ayant trait au processus d'élaboration des politiques et il évalue les politiques et les institutions à un niveau sectoriel, étant donné que les questions environnementales chevauchent un grand nombre de secteurs économiques et que chaque secteur soit confronté à un ensemble particulier de problèmes. Il a obtenu le meilleur score de ce domaine en 2022, soit 4,0.

Les réformes réalisées dans la 2ème dimension (éducation) au titre premier semestre 2024 sont, entre autres :

● **Actualisation des documents de stratégies des politiques nationales visant l'intégration des dimensions environnementales**

● **Elaboration des documents de stratégies et politiques nationales facilitant l'intégration des dimensions environnementales et des principes du développement durables**

● **Elaboration de la stratégie nationale du genre et changement climatique**

● **Elaboration du code et norme d'assainissement**

● **Mise en place du système de gestion électronique des courriers et documents (Application Archi-pro)**

Elaboration des cartes thématiques environnementales

● **Révision de la Politique Nationale de l'assainissement, des codes forestiers et de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse**

● **Elaboration, validation et vulgarisation du manuel de procédure du département et des services**

● **Elaboration du plan de gestion de risques et catastrophes**

● **Elaboration d'un répertoire des acteurs et actions en lien avec les objectifs du MEDD**

● **Renforcement des actions de conservation de la biodiversité à travers les aires protégées**

2.3.5 Protection sociale et main-d'œuvre

Cet indicateur évalue les politiques du travail et de protection sociale, en l'occurrence celles, qui visent à assurer la prévention du risque en appuyant la mise en commun des épargnes et des risques par le biais de l'assurance sociale, la protection contre le dénuement grâce aux programmes de protection sociale basés sur la redistribution, et la promotion du développement du capital humain et de la génération de revenus, notamment des programmes relatifs au marché du travail. Le critère évalue par ailleurs le fonctionnement d'un système de protection sociale, notamment son efficacité en situation de crise et en matière de fourniture de dispositifs et d'incitations pour aider les bénéficiaires à passer de la protection à la promotion et à la prévention, grâce, entre autres, aux interactions avec des moyens privés et officiels de protection sociale. Il couvre cinq (5) dimensions à savoir : le système global de protection sociale, les programmes de protection sociale, les programmes et politiques des marchés du travail, en l'espèce ceux visant à promouvoir la création d'emplois et la croissance de la productivité tout en protégeant les normes fondamentales du travail et en assurant des conditions de travail adéquates, la fourniture des services à l'échelon local et la participation de la société civile aux programmes de développement communautaires, et les programmes de retraite et d'épargne-vieillesse. Le score de cet indicateur en 2022 était de 3,0.

Les réformes obtenues au titre premier semestre 2024 sont :

Elaboration de la politique nationale de protection sociale, de façon participative et inclusive

Adoption et promulgation de la loi spéciale relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées en République de Guinée

Finalisation de la loi portant protection des personnes vivant avec handicap et élaboration des textes d'application

Poursuite de la numérisation du système de gestion administrative, financière et comptable intégrée du Ministère en charge de la protection sociale



2.4 DOMAINE D : INSTITUTIONS ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC

Ce domaine, également connu sous le nom de groupe de la gouvernance, couvre les questions de gouvernance et de capacité du secteur public, à savoir les droits de propriété et la gouvernance, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, ainsi que la transparence, la responsabilité et la corruption dans le secteur public. Il a le plus faible score 3,0 en 2023, en lien surtout à la mauvaise performance de l'indicateur transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public, qui mérite une attention particulière afin d'améliorer le score global du pays. Il couvre 5 indicateurs avoir :

2.4.1 Droits de Propriété et Gouvernance fondée sur les Règles :

Avec un score de 3,0 en 2023, cet indicateur évalue la mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un efficace système juridique et une structure de gouvernance reposant sur des règles, qui respecte et fait valoir de façon fiable les droits contractuels et de propriété.

Les réformes enregistrées au titre premier semestre 2024 sont :

● **Validation du Guide de l'Inspection des Services judiciaires et pénitentiaires**

● **Finalisation des avant-projets de lois sur la réparation administrative en faveur des victimes des événements du 28 septembre 2009**

● **Finalisation de l'avant-projet de loi portant prévention et répression des discours de haine, d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence**

● **Finalisation de l'avant-projet de loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme**

2.4.2 Qualité de la Gestion Budgétaire et Financière

Ce indicateur évalue la mesure dans laquelle il existe : (i) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ; (ii) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et (iii) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et d'efficaces dispositifs de suivi. Il a obtenu un score de 3,0 en 2022.

(i) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en

matière de politique

Les réformes enregistrées au titre premier semestre 2024 sont :

- **Poursuite du déploiement des cadres au niveau des services déconcentrés du cadastres pour une meilleure mobilisation des recettes**
- **Révision de la loi 056 portant gouvernance financière des sociétés et établissements**
- **Opérationnalisation du SYSOPE**
- **Mise en œuvre de Trésor Pay**
- **Mise en Production Phase 2 et Phase 3 de E-Procurement**
- **Extension administrative et géographique de la Commande Publique**
- **Maîtrise de l'octroi et de l'exécution des dépenses fiscales (fiscalité intérieure et fiscalité de porte)**
- **Production de la comptabilité des engagements de dépenses de l'Etat**
- **Rétrocession de cinq unités industrielles.**

2.4.2.1 Des systèmes de gestion financière efficaces pour garantir que le budget est mis en œuvre comme prévu de manière contrôlée et prévisible

Les réformes enregistrées au compte de cette dimension sont :



2.4.2.2 Enregistrement comptable et préparation, contrôle, audit externe et suivi des audits des rapports budgétaires

Les réformes enregistrées au compte de cette dimension sont :

- **Poursuite de la mise en conformité des statuts des organismes publics pour une meilleure maîtrise des risques budgétaires**
- **Elaboration d'un guide de supervision des EPA**
- **Poursuite du contrôle externe pour le renforcement de la gouvernance à travers (i) l'institution de la culture de contrôle propice à la mise en œuvre d'une deuxième génération du plan national de développement économique et social ; (ii) la promotion de la gestion publique performante et ; (iii) le renforcement de la pertinence et de l'accès aux résultats du contrôle de la gestion publique**
- **Elaboration et la transmission à la Cour des Comptes des projets des lois de règlement de 2019 à 2022**
- **Contrôle des processus de mobilisation des recettes**
- **Contrôle du processus d'exécution des recettes**

● **Contrôle des remboursements des crédits de TVA des exercices 2022, 2023 et 2024**

● **Contrôle de la gestion des Communes urbaines et rurales**

● **Contrôle de la gestion des organismes publics**

● **Elaboration et la mise en œuvre d'un calendrier de contrôle des postes comptables**

● **Elaboration d'un manuel de procédure d'évaluation de la performance des projets et programmes**

● **Évaluation de la performance de 10 projets/programmes des Ministères et de 5 projets/programmes des EPA**

● **Contrôle de la gestion du BAS du Fonds Commun de l'Éducation (FCE)**

● **Contrôle des projets et programmes publics**

● **Suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'identification et de cartographie des recettes non fiscales pour la période de janvier 2020 à août 2023**

● **Elaboration des rapports d'exécution des budgets 2020, 2021, 2022 et 2023 transmis à la cours des comptes**

2.4.3 Efficience de la Mobilisation des Recettes Intérieures

Cet indicateur évalue la structure globale de la mobilisation des recettes, soit non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes effectivement recouvrées auprès de toutes les sources. Des sous-notes doivent être attribuées à (i) la politique fiscale et (ii) l'administration fiscale. Pour la note globale, il convient d'attribuer le même coefficient de pondération à ces deux dimensions. Cet indicateur a obtenu le meilleur score de ce domaine, 3,5.

Les reformes enregistrés au titre premier semestre 2024 sont :

● **Poursuite de la mise en conformité des statuts des organismes publics pour une meilleure maîtrise des risques budgétaires**

● **Elaboration d'un guide de supervision des EPA**

● **Poursuite du contrôle externe pour le renforcement de la gouvernance à travers (i) l'institution de la culture de contrôle propice à la mise en œuvre d'une deuxième génération du plan national de développement économique et social ; (ii) la promotion de la gestion publique performante et ; (iii) le renforcement de la pertinence et de l'accès aux résultats du contrôle de la gestion publique**

● **Elaboration et la transmission à la Cour des Comptes des projets des lois de règlement de 2019 à 2022**

● **Amélioration de eTax/SAFIG et de fournitures de nouvelles fonctionnalités**

● **Mise en place de la facture électronique pour la TVA et la déclaration unique DGI-CNSS**

● **Remboursement fluide et transparent des crédits de TVA**

● **Suivi de la suppression des exonérations ad hoc et la maîtrise de l'octroi**

● **Poursuite de la digitalisation des procédures fiscales d'assiette et de recouvrement (structures déconcentrées et CEMFI)**

● **Suivi de l'apurement des restes à recouvrer (RAR)**

● **Lancement de la mission d'évaluation des dépenses fiscales (en cours)**

● **Déploiement des solutions digitales dans tous les services déconcentrés et élargies aux particuliers**

● **Poursuite de l'informatisation des unités douanières et la dématérialisation des procédures douanières**



2.4.4 Qualité de l'Administration Publique

Avec un score de 3,0 ; cet indicateur couvre l'administration centrale, définie comme le gouvernement civil central et les administrations infranationales, dans la mesure où leur taille et leurs responsabilités en matière de politique sont importantes, à l'exclusion du personnel de la santé et de l'éducation, ainsi que de la police.

Les réformes enregistrées au titre premier semestre 2024 sont :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation de FUGAS pour l'intégration du Fichier de Gestion Administrative (Fonction publique) avec le fichier Solde (du Budget) et les fichiers | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des outils d'orientation des usagers et d'information (indication des bureaux, le tableau lumineux et les Ecrans d'information) |
| <ul style="list-style-type: none"> Elaboration des curricula de formation et de perfectionnement des Agents | <ul style="list-style-type: none"> Biométrie de rattrapage dans le cadre du FUGAS |
| <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de la révision du code du travail et du code de sécurité sociale | <ul style="list-style-type: none"> Elaboration des textes d'application des différentes Lois révisées et celles élaborées (Code du travail, Code de sécurité sociale, Code de prévoyance Sociale) |
| <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du projet d'Arrêté portant liste nationale des maladies professionnelles | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un Système d'Information du Marché du Travail (SIMT) | |

2.4.5 Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public

Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le pouvoir exécutif, les députés et d'autres hauts responsables peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus. La responsabilité est généralement renforcée par la transparence dans la prise de décision, l'accès à des renseignements pertinents et publiés en temps utile, l'examen minutieux par le public et les médias, et les contrepoids institutionnels (par exemple l'inspection générale, le bureau de l'ombudsman ou un audit indépendant) au pouvoir de l'exécutif.

Il faut noter que cet indicateur réalise une mauvaise performance ces deux (2) dernières années, soit 2,5 qui est en dessous de la moyenne de 3,0 malgré les efforts fournis dans ce domaine par les autorités depuis le 05 septembre 2021. Cela pourrait s'expliquer par le manque d'informations pertinentes à ce niveau.

Les réformes enregistrées au titre premier semestre 2024 sont :



● **Digitalisation du circuit de collecte et de gestion des Plaintes**

● **Projet d'insertion dans les curricula éducatifs du programme de lutte contre la corruption et les infractions assimilées**

● **Traçage des paiements des redevances et autres taxes minières**

● **Collecte d'informations sur les documents administratifs et leurs coûts pour les citoyens**

2.5 DOMAINE E : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET INTEGRATION REGIONALE

Ce domaine est une grappe supplémentaire spécifique à la Banque Africaine de Développement. Il couvre deux (2) indicateurs à savoir : Les Infrastructures et L'intégration régionale.

2.5.1 Développement des infrastructures

Cet indicateur couvre trois (3) dimensions, il s'agit de la stratégie et politique sectorielles, du Cadre juridique et réglementaire en matière d'infrastructures et de la gestion des ressources publiques et redevabilité dans les secteurs des transports.

Au titre du premier semestre 2024, les réformes ci-après ont été conduites :

Mise en place du comité de candidature pour les instances internationales

Digitalisation du processus de traitement des courriers

Digitalisation du processus de passation des Marchés publics

2.5.2 Intégration régionale

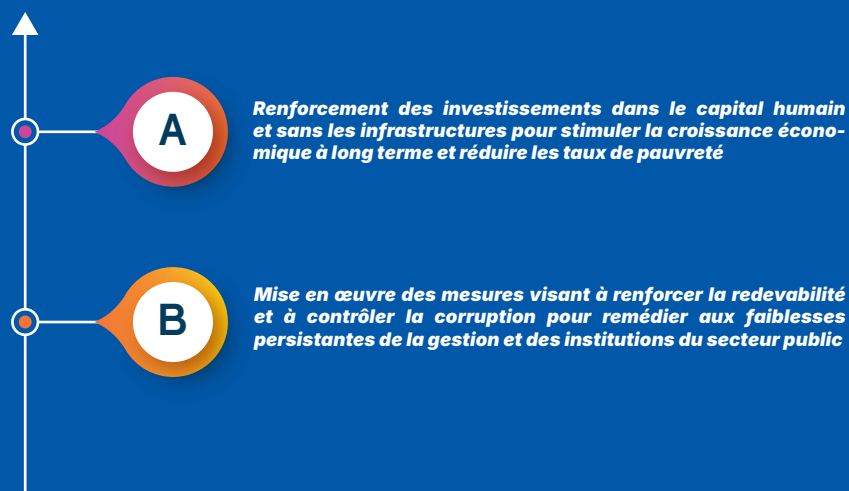
L'objectif de l'intégration régionale est de soutenir les pays les moins développés. L'intégration régionale est fondée sur la solidarité qui n'est pas seulement morale. Elle couvre deux dimensions qui sont circulation des personnes et de la main-d'œuvre et droit d'établissement intégration financière régionale

Au titre des reformes au cours du premier semestre 2024, on peut retenir, entre autres :

- | | |
|--|---|
| ● <i>Mise en place du comité de candidature pour les instances internationales</i> | ● <i>Institutionnalisation des journées portes ouvertes sur l'intégration Africaine</i> |
| ● <i>Instauration d'un cadre de concertation avec les missions diplomatiques, les organisations et institutions africaines accréditées en Guinée</i> | ● <i>Mise en place de la commission nationale de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)</i> |
| ● <i>Mise en réseau du haut conseil des guinéens établis en Afrique</i> | ● <i>Mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des commissions mixtes de coopération</i> |
| ● <i>Vulgarisation des programmes prioritaires des organisations d'intégration africaine</i> | ● <i>Vulgarisation des textes relatifs à la ZLECAF</i> |
| ● <i>Vulgarisation des textes relatifs au schéma de libéralisation des échanges commerciaux de la CEDEAO (SLEC)</i> | ● <i>Vulgarisation des textes relatifs au schéma de libéralisation des Tarifs Extérieur Commun (TEC)</i> |

3. RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer le score actuel, il est nécessaire de prendre en compte les recommandations suivantes :



En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	14,2
PIB (milliards de USD courants)	23,6
PIB par habitant (USD courants)	1663,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	10,5

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2023

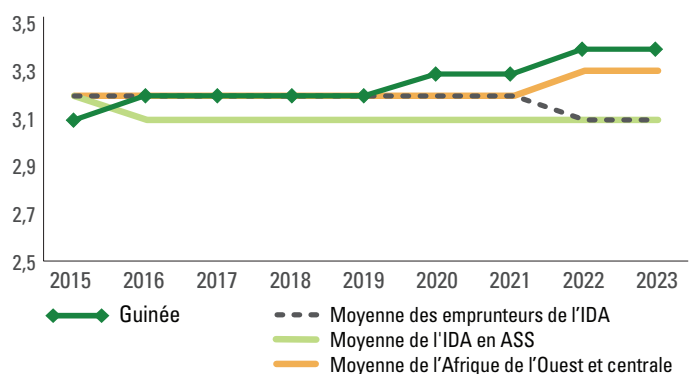
Indicateurs	Guinée	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,4	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,2	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,6	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,4	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,1	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,2	2,9	3,0
Efficience de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,9	2,7	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- La politique monétaire du pays, en coordination avec la politique budgétaire, s'est appuyée sur de nouvelles règles et de nouveaux outils pour maintenir l'équilibre extérieur et assurer la stabilité des prix, tout en contribuant à améliorer le crédit au secteur privé.
- La politique et la gestion de la dette sont restées globalement solides et le pays a honoré ses engagements en matière de service de la dette. Une coordination étroite a été établie entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques, grâce à l'amélioration de la cellule responsable de la gestion de la dette. Les entreprises publiques sont tenues d'obtenir l'autorisation de contracter des dettes commerciales et de publier des audits financiers annuels.
- Les investissements dans le capital humain et l'infrastructure peuvent stimuler la croissance économique à long terme et réduire les taux de pauvreté.
- Des mesures visant à renforcer la redevabilité et à contrôler la corruption sont nécessaires pour remédier aux faiblesses persistantes de la gestion et des institutions du secteur public.

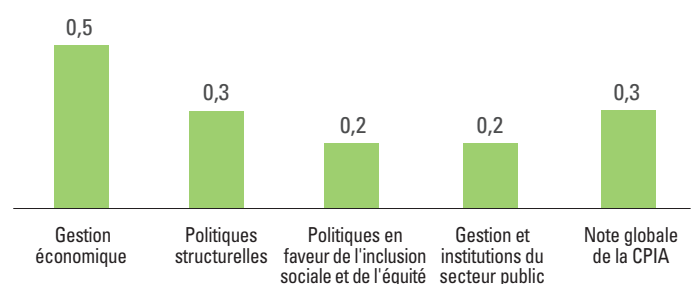
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2015 À 2023



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2024.
- La date limite pour la base de données des indicateurs du développement dans le monde est fixée à juillet 2024.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 74 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Pays de l'IDA en ASS : 39 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023
- Afrique de l'Est et australe : 19 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2023

Comité d'Evaluation des Politiques et Institutions Nationales (CPIA)



